

Ministry of Education

Office of the Assistant Deputy Minister

Leadership and Learning
Environment Division13 Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Bureau du sous-ministre adjoint

Division des politiques financières et
des opérations13e étage, édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2**Destinataires :** Directrices et directeurs de l'éducation**Expéditeur :** Denise Dwyer
sous-ministre adjointe
Division du leadership et du milieu d'apprentissage**Date :** Le 19 avril 2017**Objet :** Légalisation du cannabis – Soutien aux écoles

La semaine dernière, le gouvernement fédéral a présenté une loi pour légaliser et réglementer le cannabis au Canada. À ce stade, le gouvernement de l'Ontario examine le projet de loi en détail afin de déterminer son incidence dans notre province et les municipalités.

Étant donné que le gouvernement fédéral a pris l'engagement de légaliser et de réglementer le cannabis, le gouvernement de l'Ontario a créé un secrétariat spécial qui dirige et coordonne les activités de la Province menées dans des groupes de travail intergouvernementaux axés sur l'élaboration de politiques et de programmes. Étant donné aussi que le ministère de l'Éducation participe à cette initiative, je vous écris pour faire le point sur le travail en cours au ministère de l'Éducation à ce sujet.

D'abord et avant tout, il est important de savoir qu'à part quelques exceptions, la consommation de cannabis est encore illégale et le demeurera jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale. Toutes les interdictions concernant la consommation de cannabis demeurent en vigueur. Par exemple, selon les résultats de l'enquête menée par la direction de l'école, la suspension d'un élève en possession de cannabis sera encore envisagée.

Le ministère de l'Éducation collabore avec d'autres ministères pour veiller à ce que tout nouveau cadre de travail concernant le cannabis prenne en compte les retombées de sa légalisation sur la santé publique. Nous nous efforçons surtout de faire en sorte que les jeunes et d'autres populations vulnérables soient protégés. À l'intérieur du ministère, nous travaillons aussi pour déterminer les modifications du curriculum et des politiques qui pourraient être nécessaires. Ce travail consistera entre autres à envisager la création de nouvelles ressources sur la consommation de substances, les dépendances et les comportements connexes ou à compiler les ressources existantes à ce sujet. Nous vous tiendrons au courant des développements.

.../2

En attendant, je désire vous rappeler les ressources qui pourraient être utiles si vous ou vos dirigeants scolaires et éducateurs recevez des questions sur le cannabis. Je comprends aussi que la couverture médiatique accrue découlant des activités législatives fédérales peut susciter des questions des éducateurs, des parents, des élèves et d'autres membres de la communauté scolaire. Je joins une courte FAQ comportant des liens avec des ressources qui peuvent être utiles pour répondre aux questions.

Cordialement,

Original signé par

Denise Dwyer
Sous-ministre adjointe
Division du leadership et du milieu d'apprentissage

c. c. Council of Ontario Directors of Education

p. j. Légalisation du cannabis : Questions et réponses

Légalisation du cannabis : Questions et réponses

Liens avec le curriculum

Q. : Qu'est-ce que les élèves apprennent actuellement concernant le cannabis?

R. : Il est question du cannabis dans plusieurs curriculums : Santé et éducation physique; Sciences sociales et humanités; Études canadiennes et mondiales - Droit

- Sous la direction des conseils scolaires et des directrices et directeurs d'école, le personnel enseignant planifie des unités d'études, conçoit diverses approches pédagogiques, et sélectionne les ressources appropriées pour répondre aux attentes du curriculum tout en tenant compte des besoins et des capacités de leurs élèves.
- Le curriculum de Santé et éducation physique (SEP) de 2015 est d'actualité, pertinent et approprié à l'âge des élèves, et il les aidera à acquérir les compétences pour naviguer dans le monde complexe d'aujourd'hui.
 - Le curriculum de SEP couvre, complètement et d'une manière appropriée à l'âge des élèves la consommation abusive de substances, les dépendances et les comportements associés. Il offre un apprentissage complet qui vise à décourager et à prévenir la consommation de drogue chez les jeunes.
 - L'accent porte sur la compréhension des concepts de la santé, les choix sains et les liens avec la vie saine.
 - Le curriculum aide les élèves à acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour adopter et conserver un mode de vie sain et en profiter, ainsi que pour résoudre des problèmes, prendre des décisions et établir des buts directement liés à leur santé et à leur bien-être.
 - L'apprentissage sur le cannabis et d'autres drogues illégales a lieu directement dans le volet « Vie saine » du curriculum de SEP.
 - Même si l'apprentissage sur le cannabis vise principalement les élèves de la 6^e année, l'apprentissage concernant la consommation, l'abus et la mauvaise utilisation de substances fait partie du continuum de l'apprentissage de la 1^{re} à la 12^e année.

Q. : Où obtenir d'autres renseignements sur ce que mon enfant apprend sur le cannabis ?

R. : Le ministère de l'Éducation a produit une série de ressources à l'intention des parents concernant l'apprentissage dans le curriculum de Santé et éducation physique. Ces ressources se trouvent sur le site Web du ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/parents/multiLanguages.html>

- À l'heure actuelle, il n'existe pas dans le curriculum de ressource traitant particulièrement de la consommation de substances, mais le site Web du ministère contient des renseignements sur le curriculum de santé et éducation physique pour chaque année d'études, y compris une vue d'ensemble de l'enseignement sur la consommation, l'abus et la mauvaise utilisation de substances, ainsi que sur les comportements associés, avec un accent sur l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires pour prendre de saines décisions.

- Guide à l'intention des parents : Programme-cadre révisé d'éducation physique et santé de la 1^{re} à la 12^e année <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/HPEguideRevFr.pdf>
- La vue d'ensemble de la 6^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/grade6hpeFr.pdf>) et de la 9^e à la 12^e année (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum/elementary/grade9to12hpeFr.pdf>)

Q. : Quelles conséquences la légalisation aura-t-elle sur le curriculum de l'Ontario?

R. : La légalisation entraînera des modifications mineures du curriculum de Santé et éducation physique et d'autres domaines (p. ex., Sciences sociales et humanités; Études canadiennes et mondiales - Droit).

- Le ministère de l'Éducation surveille les développements afin d'être prêt pour toute modification qui peut être nécessaire.

Suspensions et renvois

Q. : La possession de cannabis est-elle encore un motif possible de suspension d'un élève?

R. : Oui.

- Le cannabis (sauf celui utilisé pour des raisons médicales avec une ordonnance de médecin) demeure une drogue illégale.
- La suspension d'un élève en possession de cannabis sera encore envisagée.
- Avant de suspendre un élève, la direction de l'école doit examiner les circonstances individuelles de l'élève et tenir compte de circonstances atténuantes et d'autres facteurs.
- Quand la direction de l'école pense qu'un élève fait du trafic de cannabis, ce dernier doit être suspendu pour un maximum de 20 jours d'école, en attendant le résultat de l'enquête effectuée par la direction de l'école pour déterminer s'il convient de recommander au conseil de renvoyer l'élève. En déterminant la durée de la suspension et s'il convient de recommander le renvoi de l'élève, la direction de l'école doit examiner les circonstances individuelles de l'élève et tenir compte de circonstances atténuantes et d'autres facteurs.
- D'autres renseignements se trouvent sur le site Web du ministère à : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/suspexp.html>.

Q. : Quelles ressources les directions des écoles et d'autres employés du conseil peuvent-ils consulter concernant les suspensions pour possession de cannabis?

R. : Le document du ministère de l'Éducation : « Incidents : Rapports et réactions – Ressource à l'intention des employés des conseils scolaires » indique les responsabilités du personnel des conseils concernant les incidents susceptibles de conduire à la suspension ou au renvoi. <http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/keepkidsafeschoolFR.pdf>

- « Vers une discipline progressive sans préjugés à l'école » (<http://www.edu.gov.on.ca/fre/policyfunding/SupportResGuideFr.pdf>) indique que les leaders du système devraient prendre les circonstances atténuantes et d'autres facteurs en considération à tous les stades du continuum de la discipline progressive. Ce guide a été préparé en collaboration avec la Commission ontarienne des droits de la personne.

Q. : Mon enfant a été suspendu pour possession de cannabis. Où puis-je obtenir des renseignements sur les règles concernant les suspensions?

R. : Le document du ministère de l'Éducation « Suspension et renvoi : Ce que les parents et les élèves doivent savoir » indique les exigences et les processus touchant les suspensions et les renvois.

- Ce document se trouve sur le site Web du ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/suspexp.html>.
- Il pourrait aussi être utile de consulter le document « Le Code de conduite de l'Ontario – Guide des parents » qui indique le comportement attendu de tous les membres de la communauté scolaire et qui se trouve à : <http://www.edu.gov.on.ca/fre/safeschools/code.html>.

Santé mentale et dépendances

Q. : Nous savons ou soupçonnons que des élèves ont des problèmes de consommation de substances. Comment pouvons-nous les aider?

R. : Le chapitre 6 du document du ministère de l'Éducation « Vers un juste équilibre » porte sur les « Problèmes liés à une substance ».

- Il contient d'excellents renseignements fondés sur des preuves, notamment, les « Signes caractéristiques d'une consommation risquée » et des « Stratégies pour la création d'un bon environnement en classe pour tous les élèves ».
- Le chapitre se termine aussi par une bibliographie de quatre pages qui renvoie à des documents contenant d'autres renseignements.
- « Vers un juste équilibre » se trouve sur le site Web du ministère à <http://www.edu.gov.on.ca/fre/document/reports/SupportingMindsFr.pdf>.

Q. : Que pouvons-nous faire pour réduire la probabilité que les élèves de nos écoles développent un problème de consommation de substances?

R. : Des travaux sont menés dans tous les conseils scolaires de la province et par l'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles pour montrer que la santé mentale universelle fait partie des facteurs de protection qui peuvent aider à réduire la probabilité qu'un élève développe un problème de consommation de substances.

- Par exemple, le travail en cours dans « des salles de classe qui favorisent la santé mentale » pour renforcer l'amour-propre des élèves, les capacités d'adaptation et les aptitudes de la vie quotidiennes, et pour offrir un environnement favorable, aidera à réduire le risque de consommation abusive de substances.
- L'Équipe d'appui pour la santé mentale dans les écoles offre des modules sur la création de salles de classe qui favorisent la santé mentale à <https://smh-assist.ca/blog/2016/11/14/etablir-et-maintenir-des-salles-de-classes-qui-favorisent-la-sante-mentale/>.